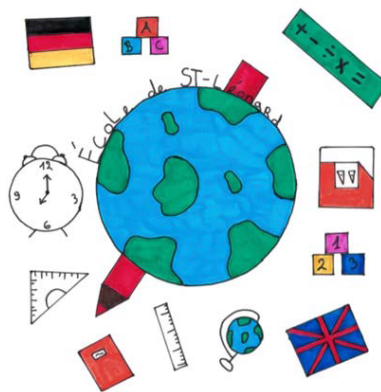




RENTRÉE 2026

août 26

Informations aux parents et aux élèves

Message du Président	2
de la Commission scolaire	3
Règlement de l'école	5
Plan de scolarité 2026 - 2027	6
Horaires 2026 - 2027	7
Plan du bâtiment scolaire	8
Rôles	10
Liste du matériel	11
Liste des enseignants	12
Adresses utiles	13
Demandes de congés	13
Absence d'un élève	13
Etude dirigée	14
Crèche – UAPE « La Fontaine »	14
Assurances	14
Maladie ou accident à l'école	14
Chemin de l'école	14
Bibliothèque	15

Ouverture :

**Pour tous les
degrés**

Jeudi 20 août

à 8h00

**dans la cour
d'école**

Message du Président de la Commission scolaire

Chers élèves, chers parents,

Au moment où vous lirez ces quelques lignes de rentrée, vous aurez déjà retrouvé le chemin des classes, tandis que le rythme des activités familiales et professionnelles aura également repris.

Comme vous avez pu le constater tout au long de l'année écoulée, et notamment lors du spectacle de fin d'année, notre centre scolaire poursuit son développement dans une dynamique positive. Les enseignants, la direction et la commission scolaire travaillent en étroite collaboration, à l'écoute des besoins de chacun. Ensemble, ils veillent à répondre efficacement aux attentes du quotidien comme aux situations plus complexes, lorsque l'intervention de professionnels spécialisés est nécessaire.

Cette rentrée marque également une nouvelle étape pour nos anciens élèves de 8H, désormais scolarisés à Sion. Nous leur souhaitons beaucoup de succès dans cette transition. Ils devront faire preuve d'autonomie afin de gérer leurs déplacements ainsi que l'organisation de leurs cours, une expérience qui contribuera à leur épanouissement et à leur responsabilisation.

Quant aux élèves qui poursuivent leur scolarité au sein de notre établissement, une agréable surprise les attendra prochainement dans la cour d'école. Un nouvel espace vert ombragé est en cours de réalisation. Ce projet, porté par la commission scolaire et rapidement soutenu par le Conseil communal, s'inscrit pleinement dans les préoccupations actuelles. Végétaliser les espaces de détente permet d'améliorer le confort de chacun et de lutter contre les fortes chaleurs estivales, de plus en plus marquées.

Je termine en vous souhaitant, à toutes et à tous, une excellente année scolaire 2026-2027, riche en découvertes, en réussites et en plaisir d'apprendre.

Belle rentrée à chacune et à chacun !

François Wanner
Président de la Commission scolaire

Règlement de l'école

Accès au bâtiment

L'accès au bâtiment scolaire est réservé **exclusivement** au personnel enseignant et aux élèves et **seuls les élèves sont autorisés à fréquenter la cour de récréation durant les 15 minutes précédant le début des classes.**

Seules les personnes bénéficiant d'un **rendez-vous** sont autorisées à pénétrer dans le centre scolaire.

Pour toute question d'ordre pédagogique, les enseignants sont à votre disposition sur un simple rendez-vous (voir liste en p. 12).

D'entente avec son (sa) maître(sse), l'élève peut se rendre dans la classe avant le début des cours. Les élèves n'ont pas accès au centre scolaire en l'absence du (de la) maître(sse).

L'accès au bâtiment scolaire après les heures de classe n'est pas autorisé.

Durant les récréations, seuls les élèves se rendant aux WC peuvent pénétrer dans le bâtiment.

A l'intérieur du bâtiment, les élèves observent le silence total et se déplacent calmement.

Portables et réseaux sociaux

Les téléphones portables, lecteurs MP3, montres connectées et tout autre appareil électronique sont **strictement interdits à l'intérieur du bâtiment ainsi que dans la cour de récréation.**

La publication de photos prises dans le cadre de l'école sans l'accord préalable explicite des personnes concernées est interdite.

Et nous rappelons aux élèves et aux parents qui alimentent un web log (blog) ou s'expriment dans le cadre d'un réseau social (facebook, twitter, instagram, snapchat, ...) dans le cadre privé, de veiller à respecter les lois en vigueur concernant la protection des données, les droits d'auteur, le respect de la personne et de l'établissement scolaire.

Installation et matériel

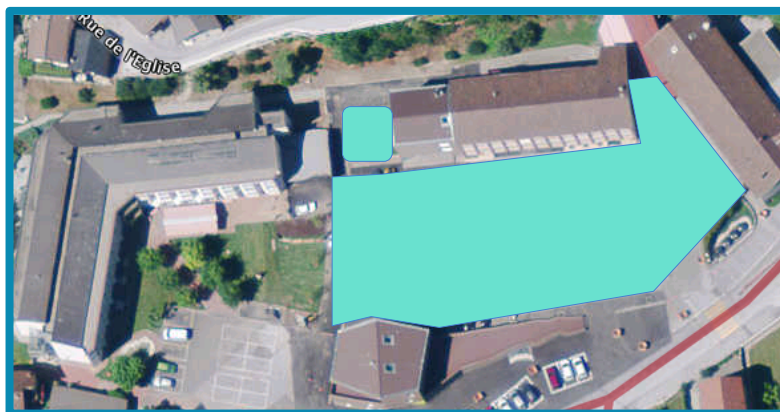
Les élèves veillent au respect de la propreté de tous les locaux ainsi que de la cour de récréation. Ils usent avec délicatesse des installations et du matériel mis à leur disposition.

Cour de récréation

Les jeux organisés dans la cour de récréation se déroulent sous le signe du fair-play.

Durant les récréations, l'usage des ballons durs est interdit.

Les bicyclettes, trottinettes... sont parquées d'une manière rationnelle dans les emplacements prévus à cet effet.



L'usage de la bicyclette ou autres moyens de locomotion est interdit dans la cour.

Ne sont pas considérés comme surface de jeux : les murs, les barrières, la fontaine, la rampe de l'UAPE.

Les élèves respectent le périmètre de la cour de récréation (cf. ci-dessus).

Résolution finale

L'application des principes définis dans ce règlement est placée sous la responsabilité de chaque élève. Le cas échéant, les enseignant(e)s ou la direction interviennent auprès des élèves concernés.



Plan de scolarité 2026 - 2027

Début de l'année scolaire : Jeudi **20 août 2026**, le matin

Clôture de l'année scolaire : Vendredi **25 juin 2027**, le soir

Jours de congé

En automne :	du mercredi 14 octobre 2026 à midi	au lundi 26 octobre 2026 le matin
Immaculée Conception:	du vendredi 4 décembre 2026 le soir	au mercredi 9 décembre 2026 le matin
Noël :	du mercredi 23 décembre 2026 à midi	au lundi 11 janvier 2027 le matin
Carnaval :	du vendredi 5 février 2027 le soir	au lundi 15 février 2027 le matin
St-Joseph :	Vendredi 19 mars 2027	
Pâques :	du jeudi 25 mars 2027 le soir	au lundi 5 avril 2027 le matin
Ascension :	du mercredi 5 mai 2027 à midi	au lundi 10 mai 2027 le matin
Pentecôte :	Lundi 17 mai 2027	
Fête-Dieu	Jeudi 27 mai 2027	

Pour toutes les autres périodes précédant et/ou suivant les congés définis dans le plan de scolarité officiel, de même que pour la fin de l'année scolaire, le Département recommande de n'accepter **aucune anticipation ni prolongation des vacances** pour un regroupement familial ou une autre raison.

Horaires 2026 - 2027

Classes 1H

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 à 11h15	8h00 à 11h15	Congé	8h00 à 11h15	8h00 à 11h15
Pauses : le matin de 9h30 à 9h45 et l'après-midi congé				

Classes 2H

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 à 11h15	8h00 à 11h15	Congé	Congé	8h00 à 11h15
13h30 à 16h00	13h30 à 16h00	Congé	13h30 à 16h00	13h30 à 16h00
Pauses : le matin de 9h30 à 9h45 et l'après-midi de 15h00 à 15h15				

Classes 3H-4H

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 à 11h15	8h00 à 11h15	Groupe A : Congé Groupe B : 8h00 à 11h15	Groupe A : 8h00 à 11h15 Groupe B : Congé	8h00 à 11h15
13h30 à 16h00	13h30 à 16h00	Congé	13h30 à 16h00	13h30 à 16h00
Pauses : le matin de 9h30 à 9h45 et l'après-midi de 15h00 à 15h15				

Classes 5H à 8H

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 à 11h15	8h00 à 11h15	8h00 à 11h15	8h00 à 11h15	8h00 à 11h15
13h30 à 16h00	13h30 à 16h00	Congé	13h30 à 16h00	13h30 à 16h00
Pauses : le matin de 9h30 à 9h45 et l'après-midi de 15h00 à 15h15				

Horaires

Les horaires signifient le début effectif des cours, vos enfants sont donc présents pour l'entrée en classe 5 minutes avant le début des cours.

Les élèves sont autorisés à fréquenter la cour de récréation durant les 15 minutes précédant le début des cours.

Les élèves ne respectant pas cette directive et s'adonnant à des incivilités dans la cour s'exposent à des mesures disciplinaires.

Plan du bâtiment scolaire

2 ^e étage				
Salle 21 Classe 1H-2H	Salle 22 Classe 1H-2H	Salle 23 Classe 6H	Salle 24 Classe 8H	Salle 25 Classe 4H
Sylvie Tissières	Caroll Maggioli Elodie Debons	Sarah Karlen Eddy Loretan	Emilie Berra Eddy Loretan	Audrey Pinto-Favre Séverine Zufferey

1 ^{er} étage				
Salle 11 Classe 1H-2H	Salle 12 Classe 3H	Salle 13 Classe 7H	Salle 14 Classe 3H	Salle 15 Classe 5H
Stéphanie Sportoni Laura Biedermann	Hyacinthe Seppey-Héritier	Coralie Sportoni	Tanja Failletaz Noa Maceiras	Claudine Lepagier

Rez				
Salle des maîtres	Salle 1	Salle 2	Salle 3	Salle 4 4H-5H
	Appui	ACM/ Chant	ACM	Margaux Purro



Rôles

De la commission scolaire...

- Veiller au bon fonctionnement structurel du centre scolaire en faisant des propositions d'amélioration concernant les installations et les moyens d'enseignement.
- Analyser le budget de fonctionnement annuel du centre scolaire et le proposer au Conseil communal pour validation.

De la direction...

- S'assurer du bon fonctionnement général de l'école
- Développer avec les enseignants des pratiques et des projets pédagogiques
- Organiser des mesures d'aide et d'enseignement spécialisé
- Coordonner les activités des classes et des enseignants
- Veiller à la qualité du travail et au respect du règlement dans le bâtiment scolaire
- Assurer une communication saine avec les enseignants, les parents et les autorités
- Gérer les requêtes et les réclamations

De l'enseignant...

- Créer un climat de travail sain
- Offrir un cadre favorisant l'autonomie des élèves
- Définir les règles de comportement
- Expliciter les objectifs pédagogiques
- Respecter les objectifs du plan d'étude romand
- Evaluer les compétences de l'enfant selon un barème fixé par lui-même
- Informer les parents sur l'évolution de l'enfant
- Seconder les parents dans les tâches éducatives
- Être disponible pour tout entretien

Des parents...

- S'intéresser à la vie scolaire
- Déterminer un lieu d'étude approprié
- Développer l'autonomie de l'enfant dans l'accomplissement de ses tâches et vérifier leur exécution
- Être attentifs et disponibles aux besoins et aux difficultés de l'enfant
- Etablir un climat de confiance avec l'enseignant
- S'entretenir en priorité avec l'enseignant concerné si un problème survient, sur rendez-vous
- Annoncer et motiver les absences, avant les heures de classe

De l'élève...

- Respecter l'horaire défini
- Arriver en classe avec le matériel et les tâches accomplies dans les délais
- Participer activement à la vie de classe
- Réaliser le travail avec soin
- Respecter le matériel mis à disposition
- Respecter les règles de comportement établies en classe
- Appliquer le code de respect
- Eviter toute forme de violence



Liste du matériel

Les fournitures scolaires sont à la charge des collectivités publiques.

Votre enfant recevra donc, durant les premiers jours de classe, tout le matériel nécessaire à son année scolaire.

Mais en cas de perte ou de dégât intentionnel, le centre scolaire le remplacera à vos frais.

Les effets personnels restent, quant à eux, à la charge des représentants légaux. Votre enfant devra donc avoir dès le 1^{er} jour de la rentrée :

Matériel	1H 2H	3H	4H	4-5H	5H	6H	7H	8H
un sac d'école	X	X	X	X	X	X	X	X
une paire de pantoufles d'intérieur fermées	X	X	X	X	X	X	X	X
des baskets à semelles claires dans un sac (sport)		X	X	X	X	X	X	X
des pantoufles de rythmique dans un sac	X							
une trousse		X	X	X	X	X	X	X
un tablier de bricolage		X	X	X	X	X	X	X
des mouchoirs en papier (à renouveler)	X	X	X	X	X	X	X	X

 **MERCI DE NOTER LE PRÉNOM DE VOTRE ENFANT SUR TOUTES SES AFFAIRES, Y COMPRIS CELLES FOURNIES PAR LE CENTRE SCOLAIRE** 

Liste du personnel enseignant

Nom	Téléphone	Email
Mme Tissières Sylvie	079 249 02 06	sylvie.tissieres@edu.vs.ch
Mme Maggioli Caroll	077 535 41 98	caroll.maggioli@edu.vs.ch
Mme Debons Elodie	079 531 76 00	elodie.debons@hotmail.com
Mme Sportoni Stéphanie	079 512 46 10	stephanie.sportoni@edu.vs.ch
Mme Biedermann Laura	079 932 15 53	laura.biedermann@edu.vs.ch
Mme Failletaz Tanja	079 752 51 91	tanja.failletaz@edu.vs.ch
Mme Maceiras Noa	079 963 02 65	noa.maceiras@edu.vs.ch
Mme Seppey-Héritier Hyacinthe		hyacinthe.seppey@edu.vs.ch
Mme Pinto-Favre Audrey	079 678 87 36	audrey.favre@edu.vs.ch
Mme Zufferey Séverine	079 733 24 40	severine.zufferey@edu.vs.ch
Mme Purro Margaux	079 273 54 91	margaux.purro@edu.vs.ch
Mme Lepagier Claudine	078 878 85 94	claudine.lepagier@edu.vs.ch
Mme Karlen Sarah	078 673 05 04	sarah.karlen@edu.vs.ch
Mr Loretan Eddy		eddy.loretan@edu.vs.ch
Mme Sportoni Coralie	079 212 54 76	coralie.sportoni@edu.vs.ch
Mme Berra Emilie	079 565 25 51	emilie.berra@edu.vs.ch
Mme Ducommun Lorraine	079 946 19 18	lorraine.leroyer@edu.vs.ch
Mme Thomas Sabrina	077 447 35 70	sabrina.romailier@edu.vs.ch
M. Bonvin David	079 307 29 06	david.bonvin@edu.vs.ch
Mme Zangger Sibylle	079 704 25 69	sibylle.zangger@edu.vs.ch
Mme Aymon Elise	078 331 04 14	elise.aymon2608@gmail.com
Mme Gaspoz Marine	079 129 93 52	marine.gaspoz@edu.vs.ch
Mme Knobel Meret	079 250 674 3	meret.knobel@edu.vs.ch
Mme Billod Sophie	078 253 57 67	soph.billod@gmail.com

Adresses utiles

Nom		Contact
Centre scolaire de St-Léonard	Route de Lens 1	027 203 46 00
M. Délèze Samuel	Directeur des écoles	sa.deleze@sion.ch 027 324 13 20
M. Félix Julien	Médiateur scolaire	j.felix@sion.ch 027 324 13 17
M. Wanner François	Président commission scolaire	francois.wanner@st-leonard.ch 078 962 09 48
Mme Clavien Audrey	Membre commission scolaire	
M. Voumard Michaël	Membre commission scolaire	
M. Charvet Yanick	Membre commission scolaire	
M. Ebenegger Vincent	Membre commission scolaire	
Administration communale	Rue Centrale 22	administration@st-leonard.ch 027 205 76 00
M. Giudice Nicolas	Responsable des bâtiments	concierge@st-leonard.ch 079 693 38 06
Paroisse	M. le Curé David Roduit	droduit@yahoo.fr 027 203 22 05
APEL	Case postale 5	apel.stleo@gmail.com
Crèche « La Fontaine »	Rue des Ecoles 18	sierre.enfance@cms-smz.ch 027 452 08 17
Centre pour le Développement et la Thérapie de l'Enfant et de l'Adolescent	Avenue du Ritz 29 1950 Sion	027 606 48 25
Bibliothèque	Route de Lens 1	Ouverture lundi soir de 18h à 20h
Chœur de l'Alouette		www.choeurlaleonardine.ch
Fanfare La Léonardine		www.laleonardine.ch
FC St-Léonard		www.fc-stleonard.ch
Ski Club Tracuit		www.skiclub-tracuit.ch
Tennis Club St-Léonard		www.tc-st-leonard.ch
Uvrier Sports		www.uvrier-sports.ch
Infirmière scolaire	Mme Bilgischer-Chardon Géraldine	geraldine.bilgischer@psvalais.ch 079/ 661 96 11

Demandes de congés

Les demandes de congés touchant la période scolaire ne doivent être faites qu'en cas de nécessité.

Les vacances familiales ou les voyages dans les pays d'origine sont à programmer en tenant compte du plan de scolarité.

Des absences trop fréquentes perturbent l'élève dans son travail scolaire et posent de sérieux problèmes dans la gestion de la classe : lorsqu'un enfant manque l'école, l'enseignant(e) doit différer l'explication de matières nouvelles ou recommencer leur présentation lorsque la classe est complète.

Une absence de courte durée pendant la journée pour raison justifiée (médecin, dentiste, ...) est admise sans grande formalité. Il suffit de remplir le formulaire se trouvant dans l'agenda.

Pour toutes les autres absences, même d'une demi-journée, la demande écrite est à présenter au minimum deux semaines à l'avance au titulaire de classe qui la transmet ensuite à la Direction des écoles. Le formulaire y relatif est à disposition sur le site communal ou auprès du titulaire. Toute demande formulée hors délai, injustifiée ou jugée abusive, sera refusée par la Direction des écoles.

Chaque élève a droit à un maximum de deux jours joker par année scolaire. Ces deux jours de congé peuvent se suivre ou non. Toute demi-journée est décomptée comme une journée à part entière. Les demandes concernant les jokers doivent parvenir à la direction des écoles un mois avant le congé.

Absence d'un élève

En cas d'absence d'un élève pour raison majeure (maladie, accident, deuil), nous vous invitons à informer sans délai l'enseignant(e).

Etude dirigée

Selon la nouvelle ordonnance concernant la loi sur l'enseignement, le Service de l'Enseignement accorde aux écoles des périodes d'étude dirigée.

Les élèves du cycle 2 (5H à 8H) qui ont besoin d'une aide particulière dans l'exécution des tâches à domicile peuvent être admis à cette étude (selon avis du titulaire et en concertation avec les parents concernés). Vous serez informés en temps voulu des horaires.

Crèche – UAPE « La Fontaine »

L'UAPE accueille les écoliers dès la 1H jusqu'à la 8H et se situe en face de l'école. Elle offre des prestations qui s'adaptent aux besoins des enfants fréquentant l'école. L'UAPE fait partie intégrante de la structure de l'enfance « La Fontaine » qui propose des prestations en crèche pour les enfants de 3 mois à 4 ans.

Le service accueil de l'enfance du Centre Médico-Social régional (CMS) gère cette Crèche-UAPE.

Coordonnées
Rue des Ecoles 18
1958 St-Léonard
027 452 08 17
sierre.enfance@cms-smz.ch

Assurances

Les parents ayant l'obligation d'assurer leurs enfants auprès d'une caisse-maladie, l'école n'a donc contracté aucune assurance accidents ; c'est la compagnie d'assurances à laquelle est affilié l'enfant qui couvre les frais résultants d'un accident survenu à l'école ou sur le chemin de l'école.

Maladie ou accident à l'école

L'école de votre enfant doit pouvoir vous atteindre sur le temps scolaire. C'est pourquoi, nous nous permettons de vous rappeler qu'il est important de nous communiquer dans les meilleurs délais un changement de numéro de téléphone.

En cas de maladie ou d'accident, les parents sont informés en priorité. Cependant, si vous n'êtes pas atteignables ou que la situation nécessite une intervention d'urgence, l'école se doit de prendre les mesures nécessaires. Elle peut notamment appeler le 144 afin de prodiguer des soins à votre enfant. Nous vous rendons attentifs que dans ce cas de figure les frais engendrés sont à traiter avec votre assurance.

Chemin de l'école

L'école n'assure pas la surveillance des déplacements de l'élève. Les parents sont responsables du comportement de leur enfant sur le chemin de l'école.

Bibliothèque

La bibliothèque communale est ouverte le lundi de 18h00 à 20h00. Durant les congés et vacances scolaires, celle-ci est fermée.

Vous y trouverez des livres adaptés à votre niveau de lecture, des séries telles que : « La cabane magique », « Bat Pat », « Geronimo », « Téa Stilton », « Tara Duncan », « Chérub ». Des bandes dessinées et mangas sont aussi à votre disposition.

Plus vous lirez, plus vous y prendrez goût.

Pourquoi pas une heure de lecture à la place du natel, de la Play Station ou de la Switch ? Venez nous rencontrer au balcon de la salle de gym et bonne lecture à tous.

